

Complexe récréatif Jacques-Massé



Politique et contrat de location

1. La municipalité se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de location de salle;
2. Les locations de salles, où il y a consommation de boissons alcooliques; le locataire doit obtenir et défrayer les couts du permis de vendre ou de servir des boissons alcooliques auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Le bar devra fermer au plus tard à trois (3h00) du matin;
3. Tout organisme qui loue le Complexe devra fournir une preuve d'assurance responsabilité.
4. Le ou les emplacements loués devront être libérés au plus tard à six heure (6h00), le lendemain matin;
5. Le locataire se porte responsable de tout bris, vol, fausse alarme causée par un des participants, dommage ou accident pouvant survenir lors de l'utilisation des locaux et des facilités de la salle, et s'engage à rembourser la municipalité pour tout dommage causé à la propriété de celle-ci, lors de l'utilisation des locaux;
6. Le locataire accepte et reconnaît que la municipalité n'est pas responsable du défaut de respecter ses engagements en vertu du présent contrat, si ce défaut résulte d'une cause qui est hors de contrôle direct ou indirect de la municipalité;
7. Le locataire ne doit employer les locaux que pour les fins autorisées par le présent contrat;
8. Il est interdit de pénétrer dans les locaux autres que ceux loués;
9. Les équipements et objets du locataire (musique, caisse de bière, nourriture, etc.) doivent être récupérés avant l'heure mentionné au point 4;
10. Le locataire sera responsable de la conduite des invités et/ou participants/spectateurs, en tout temps. Tous bris ou dommages décelés par les responsables de l'entretien, suite à la location, sera réparé par un professionnel et facturé au locataire. Dans certains cas, la municipalité pourra exiger du locataire qu'il assume le service de sécurité supplémentaire à la surveillance normale. Dans ces cas, le locataire devra alors faire la preuve qu'il est en mesure d'assurer ce service (N.B. pour l'utilisation de l'aréna (hiver ou été) le locataire devra fournir une personne adulte responsable de la surveillance des mineurs sur et autour de la patinoire) ;
11. Le locataire s'engage à respecter la capacité maximale de quatre-vingt personnes (80) allouée à la salle;

Initiales

12. Il est strictement interdit de fixer aux murs, plafonds et autres, toutes décorations susceptibles d'endommager les surfaces. L'utilisation de confettis est strictement prohibée;
13. Selon l'article 5 du chapitre II de la loi 444 sur le tabac, il est interdit de fumer à l'intérieur du Complexe récréatif, il est aussi interdit de fumer à l'extérieur des lieux dans un rayon de neuf mètres de toute porte communiquant avec l'un de ces lieux. Cependant, si ce rayon ou une partie de ce rayon excède la limite du terrain sur lequel ce lieu est situé, l'interdiction de fumer s'applique uniquement jusqu'à cette limite;
14. Clause de non-respect du contrat : dès que la municipalité se rendra compte du non-respect de l'un ou l'autre des articles précédents, la location pourra être annulée sur-le-champ. La municipalité se réserve le droit de poursuivre le locataire, si le non-respect du contrat est constaté après la date de l'événement;
15. Le locataire devra remettre la salle dans le même état ou il en prit possession, si le locateur constate un vice dans son appréciation, il pourra facturer ce dernier;

16. Liste des salles utilisées; <input type="checkbox"/> Cuisine <input type="checkbox"/> Patinoire <input type="checkbox"/> Aréna <input type="checkbox"/> Autre _____	Liste des meubles utilisés; Tables _____ Chaises _____ Réfrigérateurs _____ Autres _____
---	--

17. Le coût de location est de trois cents (300.00 \$) dollars payables à la signature du présent contrat. Ce montant est non-remboursable.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIE ONT SIGNÉ À PREISSAC ce _____

 Représentant de la Municipalité de Preissac

Je soussigné, _____ reconnais avoir pris connaissance de la présente politique et je m'engage à respecter ladite politique.

 Signature du locataire:

Téléphone: _____